

Pau, jeudi 8 décembre 2022



Lettre aux parlementaires de l'Assemblée nationale

Objet : Projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Président d'honneur du Mouvement de la Ruralité, je souhaitais vous interpellier en urgence sur le projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, vous n'êtes pas sans savoir que le choix du gouvernement est d'accélérer les projets de parcs éoliens sur l'ensemble du territoire national en bafouant les règles élémentaires de démocratie. Un passage en force dramatique qui conduit à la « grande braderie » des territoires ruraux et à sa mise en danger.

Pourtant, nous voyons avant même cette proposition de loi, des projets éoliens prendre racine sur des parcelles forestières, des terres cultivables et proches des habitations. Il y a même des projets dans des secteurs ayant déjà de fortes alertes sanitaires aux mépris des personnes malades, des animaux morts et des enjeux environnementaux, pourtant largement dénoncés aux autorités préfectorales et ministérielles et relayés par la presse nationale et locale.

Il s'agit là d'un véritable problème de santé humaine, animal et environnemental. Comme l'écrivait le sénateur Jean Germain, dans son rapport sur l'éolien du 29 janvier 2015, où il alertait lui aussi sur ce sujet. Ces différentes alertes auraient dû conduire à plus de prudence de la part des différents ministères concernés et des gouvernements successifs, d'autant que la connaissance à largement évoluée sur ce sujet.

En cela, historiquement, le discours du sénateur John Madigan le 17 mars 2014 confirmait, s'il le fallait, les risques induits par cette énergie. Malgré cela, les différentes lois supposées écologiques n'ont pas pris en compte, dans leur volet éolien, le moindre principe de précaution pour la santé humaine, animale et environnementale. Je vous invite à regarder notre vidéo sur le sujet <https://www.youtube.com/watch?v=61ijFBt0mzw&t=86s>.

Pourtant ce sont de très nombreuses voix scientifiques, médicales et politiques qui ont alerté sur le risque que constitue l'énergie éolienne, à l'image du congrès des médecins allemands en date du 12 mai 2015 qui les a conduits à lancer une alerte sur les risques sanitaires dus à l'éolien et devant conduire à stopper l'éolien. D'autres personnalités à la suite de leurs travaux ont fait régulièrement part de leurs inquiétudes : Jerry Punch et Richard Jammes ont établi

l'importance des fréquences éoliennes inférieures à 1 Hz, Paul.D.Schomer ou encore le médecin danois Mauri Johansson. En France, l'Académie de Médecine, qui préconisait 1500 mètres d'éloignement avec les maisons, réclame en vain depuis 2006 qu'une étude épidémiologique sur le sujet soit menée. Plus récemment le laboratoire ToxSeek mettait en évidence des contaminations aux terres rares et des effets conjugués à l'exposition aux champs électromagnétiques sur la santé animale.

Vous ne pouvez pas ignorer les effets des infrasons sur les riverains d'éoliennes capables de les percevoir : insomnies, migraines, nausées, acouphènes, pertes de concentration (dangereux pour les salariés exposés à la pénibilité ou au volant, comme nous l'avons vu avec des chauffeurs de bus scolaires), arythmies et autres affections cardiaques (une étude allemande atteste d'un vieillissement accéléré des muscles cardiaques par les infrasons), stress. D'ailleurs, l'industrie éolienne sait bien que ses machines émettent des infrasons dangereux pour la santé : cela a été mis en évidence par une étude de la NASA en 1985 (Dr Kelley). Vous ne pouvez pas ignorer les alertes remontées à part les parents d'enfants autistes Asperger et de leur souffrance à proximité des éoliennes. Vous ne pouvez pas ignorer les milliers de bovins morts à proximité des parcs éoliens, des antennes relais et d'autres sources de pollution liées aux ondes, aux infrasons et aux champs électromagnétiques.

C'est un véritable écocide qui se joue devant vous à l'Assemblée nationale au mépris des souffrances animales.

Madame, monsieur le député(e) après l'amiante, le sang contaminé et les pesticides, il est de mon ressort de vous alerter de ce danger sanitaire émergeant afin que vous preniez les décisions qui s'imposent, faute de quoi vous vous exposez à rejoindre la longue liste de ceux qui savaient, mais qui n'ont rien fait !

Vous devez tenir compte des différentes alertes scientifiques, sanitaires et environnementales qui existent au niveau national et international.

Combien de milliers de bovins morts, de veaux difformes mort-nés, d'animaux d'élevage qui devront mourir dans d'atroces souffrances avant une réponse du gouvernement ? Cette situation scandaleuse conduira à la mise en cause pour maltraitance animale de celles et ceux qui n'auront rien fait pour stopper ces situations, pire, pour les avoir encouragées ?

Combien d'oiseaux, d'insectes et d'autres maillons de la biodiversité périront par l'implantation massive de ces machines ? Assurément des millions et les études existantes en attestent.

Combien de Français vont devoir continuer à souffrir des infrasons et d'électrohypersensibilité par l'impact de ces éoliennes et combien de temps durera la contamination aux terres rares qui frappent autant les animaux que les hommes dans nos territoires ruraux.

Vous devez savoir que nos recherches corroborent aujourd'hui nos craintes anciennes sur les cancers pédiatriques et d'autres pathologies lourdes pour les hommes et les animaux.

Certaines éoliennes polluent nos territoires par des particules de terres rares. À tout le moins, les analyses effectuées démontrent une concentration de terres rares extrêmement élevée dans les secteurs éoliens. Or, la contamination aux terres rares et l'exposition aux champs

électromagnétiques ne font pas bon ménage avec la santé. L'effet micro-ondes est une bombe en matière de santé et notamment sur les enfants avec une possible relation avec certains cancers pédiatriques.

Avant de vous prononcer pour le vote de cette loi, avez-vous seulement rencontré les éleveurs qui ont perdu des centaines d'animaux ? Avez-vous rencontré les riverains malades ? Leurs témoignages sont poignants de sincérité, d'atrocité et de souffrance vécue.

Je ne doute pas qu'un jour, notre république et la séparation des pouvoirs permettent de faire aboutir pour les citoyens une indispensable réparation avec la reconnaissance de fautes inexcusables pour mise en danger de la vie d'autrui et atteinte grave à l'environnement, voire pour délit d'écocide.

Madame, monsieur le député(e), l'heure est grave, je ne chargerais pas cette correspondance avec les enjeux économiques et énergétiques, car vous les connaissez parfaitement, mais je vous demande de stopper cette catastrophe sanitaire, environnementale et sociale.

Tant que toute la lumière ne sera pas faite sur ces problématiques, il est nécessaire de voter contre le projet de loi du gouvernement pour un indispensable principe de précaution. Il faut non seulement un moratoire sur cette énergie, mais de plus, engager très vite une mission scientifique sur les dangers des champs électromagnétiques, les infrasons basses fréquences et les contaminations aux terres rares.

Je reste à votre disposition pour vous apporter les éléments complémentaires et si besoin des éléments probants pour vous forger votre opinion avant le vote de cette loi.

Recevez, Madame la députée, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Eddie PUYJALON

Président d'honneur de LMR

Ancien Conseiller régional LMR de Nouvelle-Aquitaine

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Puyjalon', is written over the typed name and title. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.